

# ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juin 2014

---

## RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1990)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 80

présenté par  
M. Savary

-----

### ARTICLE 3

À la fin de la seconde phrase de l'alinéa 7, substituer aux mots :

« précise les mesures à prendre »

les mots :

« définit ces mesures ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.